

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Française  
Membres en exercice: 27  
Membres présent: 25  
Suffrages exprimés: 26

République

Délibération N° 2021- 100 b  
Conseil Municipal du 22 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 16 SEPTEMBRE 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC -P. ORMECHE - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD – P.BERTON – C. RAFIN - S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphane DELIMOGEES à Pierre BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : Christian BONNEAU – Stéphane DELIMOGEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Katie PERROIS

**OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS – Complément de la délibération n° 2021-81**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,  
VU la délibération n° 2021-81 du 7 juillet 2021 relative à la fixation de la durée d'amortissement du bâtiment Descoffres,  
CONSIDERANT la durée d'amortissement des travaux du bâtiment Descoffres à 25 ans,  
CONSIDERANT que des subventions amortissables ont contribué au financement de l'opération,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré, décide, PAR 26 VOIX POUR :

- de fixer la durée d'amortissement de ces subventions pour le financement du bâtiment Descoffres à 25 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE